

COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 1^{er} avril 2023

Objet : Rappel – Les changements apportés au programme CanadaGAP entrent en vigueur le 1^{er} avril

Le présent message vise à vous rappeler que les changements apportés au programme CanadaGAP pour 2023 entrent en vigueur le 1^{er} avril.

Mise à jour des guides CanadaGAP

Deux communiqués ont déjà annoncé la publication de la version 10.0 des guides CanadaGAP et présentaient des conseils pour la mise à jour de votre guide pour 2023. Il s'agissait des communiqués disponibles à : www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/.

Pour télécharger les guides, il faut se rendre à la page suivante : www.canadagap.ca/fr/manuals/downloads/.

En plus des documents *Survol des principales modifications apportées aux guides CanadaGAP 2023 (version 10.0)*, publié sur le site Internet, vous pouvez télécharger une présentation en PowerPoint qui fait le résumé des changements à : <http://www.canadagap.ca/fr/publications/presentations/>.

Utilisez ces documents pour vous aider à rapidement mettre à jour votre guide pour 2023!

Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP - Publication de la version 10.0

La version 10.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2023 entre en vigueur le **1^{er} avril 2023** et est accessible sur le site Web de CanadaGAP à www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.

Mises à jour du site Internet de CanadaGAP

Le site Web de CanadaGAP est continuellement mis à jour; ceci comprend la section Foire Aux Questions (FAQ) qui a été mise à jour en fonction des versions courantes du programme CanadaGAP. Nous vous invitons à utiliser la FAQ comme ressource principale pour obtenir les réponses à des questions précises et pour avoir un aperçu des questions courantes qui concernent tous les participants au programme, les auditeurs et les autres parties intéressées.

Des questions ? Si vous n'avez pas accès à la version électronique des documents présentés ci-dessus, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de CanadaGAP pour les obtenir.

CanadaGAP est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA, ou « GAP ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

CANADAGAP®

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8

Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ info@canadagap.ca ■ www.canadagap.ca

CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.